

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 587

présenté par
M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 20

À l'alinéa 67, substituer aux mots :

« à partir »

le mot :

« au-delà ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.